

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la directive 2014/33/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 96 du 29 mars 2014)

Page 257, article 7, paragraphe 9, au premier alinéa:

au lieu de: «Sur requête motivée d'une autorité nationale compétente, les fabricants lui communiquent...»

lire: «Sur requête motivée d'une autorité nationale compétente, les installateurs lui communiquent...»
